



Conseil économique et social

Distr. générale
29 janvier 2024
Français
Original : anglais

Comité d'experts de l'administration publique

Vingt-troisième session

New York, 15-19 avril 2024

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Administration en ligne

Une gouvernance de l'intelligence artificielle permettant de renforcer le Programme 2030 et de ne laisser personne de côté

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de transmettre au Comité d'experts de l'administration publique le rapport établi par Sherifa Sherif et Carlos Santiso, membres du Comité.

* E/C.16/2024/1.



Une gouvernance de l'intelligence artificielle permettant de renforcer le Programme 2030 et de ne laisser personne de côté

Résumé

L'intelligence artificielle est de plus en plus utilisée dans le monde entier et recèle un immense potentiel. En effet, elle pourrait décupler les capacités humaines, accroître le bien-être individuel et œuvrer à l'amélioration de la société. Alors que la technologie continue d'évoluer à un rythme sans précédent, de nombreux obstacles, risques et considérations déontologiques subsistent néanmoins et doivent être abordés de toute urgence. Les pouvoirs publics ont un rôle particulièrement important à jouer, à la fois en tant qu'autorités de réglementation et utilisateurs de l'intelligence artificielle, notamment du fait de l'influence considérable qu'ils exercent sur la vie de la population.

Les auteurs du présent document se penchent sur l'évolution de l'intelligence artificielle, en expliquant que celle-ci a transformé les industries et la vie quotidienne des populations d'une manière qui était autrefois inimaginable. Ils donnent également un aperçu de la capacité de l'intelligence artificielle à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la contribution qu'elle pourrait apporter à la réalisation de certains objectifs de développement durable.

Les auteurs abordent ensuite la multitude de risques et de difficultés liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle à long terme, en particulier dans les pays en développement, et soulèvent des préoccupations liées à la déontologie, à l'équité, à la transparence et à la conformité avec les réglementations en vigueur ou nouvelles.

Les auteurs préconisent enfin une gouvernance de l'intelligence artificielle qui permette de garantir l'égalité d'accès à ses avantages, de protéger les droits numériques et de prévenir les préjudices. Ils présentent une vue d'ensemble des pratiques existantes en matière de gouvernance de l'intelligence artificielle et mettent en évidence les principaux éléments nécessaires à la mise en place d'un cadre solide dans ce domaine.

En guise de conclusion, les auteurs soulignent qu'il est nécessaire de poursuivre le débat amorcé à l'échelle mondiale et de parvenir à dégager une compréhension commune des effets tant positifs que négatifs de l'intelligence artificielle. Pour que cette technologie puisse permettre de renforcer le Programme 2030 et de ne laisser personne de côté, il faudra définir des principes, déterminer des domaines d'action prioritaires et agir de manière cohérente.

I. Introduction

1. Dans le monde actuel, caractérisé par les technologies de pointe, l'intelligence artificielle est de plus en plus utilisée par les pouvoirs publics, les organisations et la population, et recèle un immense potentiel. À mesure que les systèmes d'intelligence artificielle se perfectionnent et s'intègrent à notre vie quotidienne, ils ont le potentiel de décupler les capacités humaines, d'accroître le bien-être individuel et d'œuvrer à l'amélioration de la société. L'intelligence artificielle peut favoriser une croissance économique durable, stimuler l'innovation et la productivité et aider à surmonter les obstacles qui se présentent à l'échelle mondiale. À titre d'exemple, l'établissement de modèles climatiques pourrait contribuer à résoudre la question pressante des changements climatiques, tandis que le recours à l'intelligence artificielle dans le domaine de l'éducation pourrait permettre de proposer des expériences d'apprentissage personnalisées et de rendre l'éducation plus accessible aux personnes vivant dans des régions reculées ou mal desservies.

2. Parce qu'ils influent sur la vie des populations et que c'est à eux qu'il incombe de veiller au bien-être de celles-ci, les pouvoirs publics ont un rôle particulièrement important à jouer, à la fois en tant qu'autorités de réglementation et en tant qu'utilisateurs de l'intelligence artificielle¹. Ils ont entrepris d'investir dans les technologies d'intelligence artificielle en vue d'encourager l'élaboration de politiques intelligentes et de favoriser l'efficacité opérationnelle, de manière à résoudre un certain nombre de problèmes liés au secteur public, tels que les flux de circulation, l'accès aux services d'éducation et de santé, la surveillance des infrastructures, les cyberattaques, etc. À l'heure actuelle, l'intelligence artificielle est utilisée dans différents domaines du secteur public, tels que le maintien de l'ordre, l'administration judiciaire, la prévention de la fraude, la fiscalité et la lutte contre la corruption². S'agissant des pouvoirs publics, l'intelligence artificielle représente un formidable catalyseur de l'innovation en ce qu'elle transforme le mode de raisonnement et de fonctionnement des administrations publiques. Elle a ainsi le potentiel d'améliorer l'efficacité opérationnelle interne, l'efficacité de l'élaboration des politiques (notamment grâce à un meilleur ciblage des dépenses publiques et des prestations sociales), la prestation des services publics et la réactivité de ceux-ci (notamment grâce à une évolution vers des services publics plus flexibles, personnalisés, proactifs et centrés sur les personnes), l'intégrité des pouvoirs publics et la prévention de la fraude, ainsi que l'évaluation des politiques publiques.

3. Cependant, de nombreux obstacles et problèmes déontologiques subsistent et doivent être réglés de toute urgence, étant donné que la technologie continue d'évoluer. Les questions relatives à la protection de la vie privée et à la sécurité, ainsi que l'utilisation potentiellement abusive de l'intelligence artificielle, doivent faire l'objet d'un examen approfondi et d'une réglementation. Il est tout particulièrement nécessaire de se pencher sur la manière dont l'intelligence artificielle modifie la gouvernance publique et sur l'utilisation responsable qui doit être faite de cette

¹ Voir par exemple, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Société andine de développement, *The Strategic and Responsible Use of Artificial Intelligence in the Public Sector in Latin America and the Caribbean* (Paris, OCDE, 2022) ; et Jamie Berryhill et al., « Hello, world : artificial intelligence and its use in the public sector », Documents d'orientation sur la gouvernance publique de l'OCDE n° 36 (OCDE, 2019).

² Voir par exemple, Forum économique mondial, « Hacking corruption in the digital era: how tech is shaping the future of integrity in times of crisis », mai 2020 ; et Carlos Santiso, « Trust with integrity : harnessing the integrity dividends of digital government for reducing corruption in developing countries », document de travail du Département des affaires économiques et sociales n° 176 (New York, Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, 2022).

technologie dans et par le secteur public lui-même, qui est tenue de protéger les droits numériques de la population. Il est nécessaire de mettre en place des garde-fous solides pour régir le déploiement de l'intelligence artificielle dans le secteur public, en particulier dans des domaines sensibles tels que les prestations sociales, la détection des fraudes, le maintien de l'ordre, les décisions de justice ou encore les services personnalisés. La gouvernance assistée par l'intelligence artificielle est appelée à devenir l'un des enjeux majeurs de l'ère numérique.

4. Il est nécessaire de poursuivre le dialogue amorcé au niveau mondial et de parvenir à une compréhension commune des effets tant positifs que négatifs de l'intelligence artificielle sur les rouages de l'État. Pour que l'intelligence artificielle puisse permettre de renforcer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il faudra définir des principes, déterminer des domaines d'action prioritaires et agir de manière cohérente. Il faudra aussi que des mesures collectives soient prises en faveur d'une bonne gouvernance de l'intelligence artificielle pour en limiter les conséquences négatives, en veillant à ne laisser personne ni aucun pays de côté et à garantir l'égalité d'accès à la technologie. L'Organisation des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer s'agissant de favoriser un déploiement de l'intelligence artificielle centré sur l'humain et fondé sur les droits, et de soutenir la mise en place d'une gouvernance et d'une réglementation mondiales de l'intelligence artificielle, qui font cruellement défaut.

5. Le présent document s'appuie sur les travaux antérieurs du Comité concernant l'administration en ligne. À sa vingt-deuxième session, le Comité a fait observer qu'il était urgent de lutter contre les fractures numériques, d'améliorer la gouvernance des données et d'atténuer les risques découlant de l'utilisation de nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle et les médias sociaux grâce à l'adoption de nouveaux régimes et normes politiques et réglementaires.

6. Dans la déclaration politique adoptée lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre 2023 (résolution 78/1), les États Membres sont convenus qu'ils s'efforceraient de mieux exploiter les avantages de l'intelligence artificielle et de surmonter les difficultés qui y étaient associées.

7. En 2023, le Secrétaire général a annoncé la création d'un nouvel organe consultatif sur l'intelligence artificielle chargé d'étudier les risques et les possibilités découlant de l'intelligence artificielle et la question de la gouvernance internationale, afin de soutenir les efforts déployés par la communauté internationale en matière de gouvernance de l'intelligence artificielle. Le premier rapport intermédiaire de l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle a confirmé qu'une gouvernance mondiale de l'intelligence artificielle était essentielle pour tirer parti des possibilités considérables que celle-ci offrait, tout en atténuant les risques qu'elle présentait pour les États et les personnes, tant à titre collectif qu'individuel, aujourd'hui et demain. Dans son rapport intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982), le Secrétaire général a également suggéré de mettre en place un « pacte numérique mondial » à adopter lors du Sommet de l'avenir en 2024, qui pourrait, entre autres, promouvoir la réglementation de l'intelligence artificielle de sorte qu'elle soit alignée sur les valeurs mondiales partagées³.

II. Définition et évolution de l'intelligence artificielle

8. Pour l'heure, il n'existe aucune définition universellement acceptée de l'intelligence artificielle. Dans le cadre du présent document, l'intelligence artificielle

³ Pour plus d'informations, voir <https://www.un.org/techenvoy/fr/global-digital-compact>.

est définie comme la capacité des machines à imiter le comportement humain intelligent en effectuant diverses tâches cognitives, telles que la détection, le traitement du langage oral, le raisonnement, l'apprentissage, la prise de décision et la capacité avérée à manipuler des objets comme il se doit⁴. L'intelligence artificielle consiste essentiellement à utiliser des algorithmes pour imiter les opérations et les procédures du cerveau humain en vue de permettre aux ordinateurs de penser et d'agir comme des humains. Les principales fonctions de ces algorithmes sont la reconnaissance des formes, la prédiction et le contrôle, c'est pourquoi l'intelligence artificielle est une question clé à l'ordre du jour des États et des organisations régionales et internationales. Les outils d'intelligence artificielle ont la capacité de traiter et d'analyser de grandes quantités de données et peuvent être exploités pour faciliter les tâches quotidiennes, mais également pour s'attaquer à des problèmes complexes que l'être humain n'est toujours pas parvenu à comprendre.

Intelligence artificielle traditionnelle et intelligence artificielle générative : quelle différence ?

9. L'intelligence artificielle traditionnelle reçoit des données d'entrée et produit des données de sortie, les données étant analysées et utilisées pour prendre des décisions et faire des prévisions. Cette technologie est toujours très populaire et sert à alimenter une grande variété de systèmes d'intelligence artificielle, tels que les robots conversationnels et les outils d'analyse prédictive. L'intelligence artificielle traditionnelle repose sur des approches axées sur des règles, dans le cadre desquelles des instructions explicites et des règles prédéfinies sont programmées pour permettre au système d'effectuer des tâches spécifiques et de générer des données de sortie. Ces règles sont conçues par des experts humains sur la base de leur compréhension du domaine du problème.

10. L'intelligence artificielle générative procède quant à elle d'une approche fondée sur les données : elle apprend des formes et des structures à partir de vastes ensembles de données à l'aide de techniques d'apprentissage automatique. Plutôt que de s'appuyer sur des règles explicites, les modèles d'intelligence artificielle générative apprennent à partir des données et génèrent de nouveaux contenus en capturant les formes et les relations sous-jacentes dans les données. L'intelligence artificielle générative donne aux utilisateurs la possibilité d'être plus créatifs et innovants et, partant, de réduire le temps consacré au processus d'idéation. ChatGPT est un exemple d'outil d'intelligence artificielle générative.

Évolution

11. L'évolution de l'intelligence artificielle est remarquable, et les innombrables avancées et innovations ont accéléré et dynamisé cette technologie. Depuis ses humbles débuts dans les années 1950 jusqu'aux modèles sophistiqués d'apprentissage profond que l'on observe aujourd'hui, l'intelligence artificielle a transformé les différentes industries et la vie quotidienne des populations d'une manière qui était auparavant inimaginable.

12. L'intelligence artificielle est apparue dans les années 1950 avec les travaux d'Alan Turing, qui a inventé le test de Turing pour déterminer si une machine était capable d'imiter l'intelligence humaine. Dans les années 1960, le premier langage de programmation de l'intelligence artificielle, baptisé LISP, a été développé par John McCarthy. Les premiers systèmes d'intelligence artificielle se sont focalisés sur le raisonnement symbolique et les systèmes basés sur des règles, ce qui a finalement

⁴ Voir également, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, « Artificial intelligence in Asia and the Pacific », note d'orientation, novembre 2017.

conduit au développement de systèmes experts dans les années 1970 et 1980, c'est-à-dire des systèmes informatiques capables d'imiter la capacité de prise de décision d'experts humains.

13. Dans les années 1990, l'intelligence artificielle a bénéficié de la multiplication des données numériques disponibles et des progrès de l'informatique et a ainsi été orientée vers l'apprentissage automatique et les approches fondées sur les données. L'essor des réseaux de neurones a permis aux systèmes d'intelligence artificielle d'apprendre à partir des données, ce qui s'est traduit par de meilleures performances et une meilleure adaptabilité. Dans les années 2000, la recherche sur l'intelligence artificielle s'est étendue à de nouveaux domaines, notamment le traitement du langage naturel, la vision par ordinateur et la robotique, ouvrant ainsi la voie à la révolution de l'intelligence artificielle que nous connaissons aujourd'hui.

14. À l'heure actuelle, les dépenses publiques consacrées à l'intelligence artificielle augmentent dans le monde entier, en particulier au Canada, en Chine, aux États-Unis et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. En 2020, le Gouvernement des États-Unis a alloué plus d'un milliard de dollars à des projets dans ce domaine. En mars 2021, le Gouvernement canadien s'est engagé à dépenser plus de 500 millions de dollars en vue de promouvoir ses initiatives en la matière. Après le lancement de ChatGPT, des centaines de produits d'intelligence artificielle ont inondé le marché.

15. Les principaux effets de l'intelligence artificielle devraient se faire sentir dans les secteurs suivants : les soins de santé ; l'industrie automobile ; les services financiers ; le secteur de la vente au détail et des produits de consommation ; la technologie, les communications et le divertissement ; l'industrie manufacturière ; l'énergie ; les transports et la logistique⁵. Dans l'industrie automobile, par exemple, l'intelligence artificielle peut être utilisée pour améliorer les performances des véhicules, la sécurité des conducteurs et l'expérience des passagers, tandis que des robots dotés d'intelligence artificielle sont utilisés dans les chaînes d'assemblage. Dans le secteur des soins de santé, l'intelligence artificielle peut contribuer à réduire les erreurs humaines, aider les professionnels de la santé et fournir des services aux patients 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

16. L'intelligence artificielle évolue à une vitesse sans précédent, notamment parce que la technologie est capable de se perfectionner elle-même, c'est-à-dire d'améliorer ses propres capacités. L'intelligence artificielle se nourrit également de sources toujours plus nombreuses de nouvelles données dans le contexte de ce que l'on appelle la « révolution des données »⁶. La multiplication des données générées par l'intensification de l'utilisation de nouvelles technologies telles que l'Internet des objets et les mégadonnées non structurées, ainsi que le débit de plus en plus haut d'Internet, ne font qu'accélérer le rythme de développement de l'intelligence artificielle. En outre, l'intelligence artificielle est une technologie polyvalente dont le champ d'application est illimité. La majeure partie de la population ne connaît que ChatGPT ou les générateurs d'images à partir de texte, mais l'intelligence artificielle peut également être appliquée aux infrastructures critiques, telles que les systèmes énergétiques ou les dispositifs d'approvisionnement en eau, c'est pourquoi il est indispensable d'en assurer une gestion responsable et de mettre en place des garde-fous. Comme il en a été question à l'AI Safety Summit de 2023, qui s'est tenu au Royaume-Uni, il existe un risque réel que l'intelligence artificielle générative devienne incontrôlable, qu'elle échappe à l'anticipation humaine ou à la supervision

⁵ Ibid.

⁶ Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, « A world that counts: mobilizing the data revolution for sustainable development », novembre 2014.

programmée et qu'elle prenne des décisions ou des mesures que ses concepteurs n'auraient pas prévues ou envisagées, ce qui pourrait avoir des conséquences dévastatrices.

17. Les limites de l'intelligence artificielle étant sans cesse repoussées, il est inévitable que de nouveaux problèmes et dilemmes déontologiques surgissent. Cependant, si elle favorise un environnement de collaboration entre les différents acteurs, tels que les États, les organisations internationales, les entreprises et les chercheurs, l'intelligence artificielle pourra évoluer selon une vision collective qui privilégiera l'amélioration de la société et le bien-être des personnes dans le monde entier. La date butoir pour la réalisation du Programme 2030 approchant à grands pas, il faudra à l'avenir investir de manière continue dans la recherche-développement, en veillant à exploiter de manière responsable et déontologique le potentiel de l'intelligence artificielle pour s'attaquer aux problèmes mondiaux et bâtir un monde meilleur pour toutes et tous, en ne laissant personne ni aucun pays de côté.

III. Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable grâce à l'intelligence artificielle

18. L'intelligence artificielle peut améliorer la créativité et aider à trouver des solutions aux problèmes et renferme en elle la promesse d'ouvrir de nouvelles possibilités de concevoir des solutions durables en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, en favorisant l'innovation dans différentes industries et divers secteurs. Le présent chapitre offre un aperçu des avantages potentiels de l'intelligence artificielle à l'appui d'une réalisation plus rapide de certains objectifs de développement durable, tout en gardant à l'esprit que ces derniers sont tous interdépendants⁷.

Objectif n° 1 (éliminer la pauvreté)

19. Le Programme 2030 vise à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté en mettant fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. L'intelligence artificielle peut nous aider à tenir cette promesse, et ce, à plusieurs égards :

- **Facilitation du recensement des groupes vulnérables et du suivi des niveaux de pauvreté.** Cela permet de mieux cibler les politiques et les programmes favorables aux pauvres et fondés sur l'équité, et de faire en sorte que l'aide et les ressources soient allouées là où elles sont le plus nécessaires. L'intelligence artificielle permet également de prédire les tendances et les besoins, de manière à mieux planifier les interventions à venir.
- **Amélioration de l'accès aux services de base.** L'intelligence artificielle peut permettre d'améliorer l'accès des populations pauvres et des groupes vulnérables aux services de base, tels que l'éducation et les soins de santé. Elle peut, par exemple, examiner de grandes quantités de données relatives aux soins de santé et d'informations démographiques pour déterminer quelles sont les régions qui ont besoin d'hôpitaux, d'unités de santé mobiles ou de services de télémédecine.
- **Facilitation du développement de l'agriculture.** L'intelligence artificielle peut, par exemple, prédire les rendements et les prix des cultures, ce qui permet aux exploitants agricoles d'obtenir un profit maximal, tout en surveillant la

⁷ Voir également Ricardo Vinuesa et al., « The role of artificial intelligence in achieving the Sustainable Development Goals », *Nature Communications*, vol. 11, 2020.

santé des cultures et des sols. En outre, les robots dotés d'intelligence artificielle peuvent faire de plus grandes récoltes et à un rythme plus rapide, augmentant ainsi les recettes des exploitants agricoles.

- **Promotion de l'inclusion financière.** L'intelligence artificielle peut faciliter l'inclusion financière en offrant des services bancaires abordables et accessibles aux groupes de population défavorisés. Elle peut évaluer la solvabilité avec plus de précision, ce qui facilite l'accès des particuliers et des petites entreprises aux prêts et aux services financiers. Elle peut enfin contribuer à une répartition efficace des microfinancements en répertoriant les bénéficiaires les plus méritants sur la base d'une analyse de données.

Objectif n° 4 (éducation de qualité)

20. L'intelligence artificielle a le potentiel de résoudre certaines des difficultés les plus pressantes auxquelles le secteur de l'éducation fait actuellement face, en transformant l'enseignement et l'apprentissage, en créant un système éducatif plus personnalisé, plus efficace et plus accessible pour toutes et tous, et en accélérant la réalisation de l'objectif n° 4. L'intelligence artificielle pourrait avoir des effets positifs sur le secteur de l'éducation, notamment :

- **Apprentissage personnalisé et dynamique.** L'intelligence artificielle peut permettre d'adapter le contenu pédagogique à chaque élève, améliorant ainsi les résultats de l'apprentissage et l'implication des apprenants. Elle peut également conduire à la création d'outils pédagogiques interactifs.
- **Inclusion.** Grâce à ses capacités de traduction et de compréhension perfectionnées, l'intelligence artificielle peut contribuer à combler les lacunes en matière de connaissances ou de compétences linguistiques, rendant ainsi l'éducation et les ressources de qualité accessibles à un public beaucoup plus large, indépendamment des barrières linguistiques et des contraintes locales ou régionales. Les plateformes basées sur l'intelligence artificielle générative peuvent fournir une assistance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux apprenants, rendant ainsi l'éducation de qualité plus accessible à toutes et tous. En outre, les outils programmés par l'intelligence artificielle peuvent aider les étudiantes et étudiants en situation de handicap (par exemple, grâce à la conversion de la parole en texte). C'est un point, car le principe de ne laisser personne de côté doit signifier que tout le monde aura accès à la révolution technologique actuelle et en tirera profit.

Objectif n° 8 (travail décent et croissance économique)

21. L'intelligence artificielle est en passe de devenir un outil indispensable pour les activités économiques et sa contribution considérable au développement économique se fait sentir rapidement, compte tenu des intersections évidentes entre cette technologie et divers secteurs de l'activité économique. Elle peut notamment permettre d'améliorer la production, d'accroître l'efficacité et de renforcer la sécurité sur les chaînes de production, tout en réduisant les coûts, ce qui permet à différents secteurs de fournir des services de qualité à des prix compétitifs.

22. Les algorithmes d'intelligence artificielle sont basés sur des données et sont capables d'apprendre les tendances des données au fil du temps, ce qui en fait des outils particulièrement appropriés pour prédire les indicateurs économiques, tels que les taux de croissance, d'intérêt, de change et d'inflation, qui sont essentiels à la gestion de la politique monétaire et à la stabilité économique. Des prévisions précises de ces indicateurs peuvent faciliter la tâche des responsables politiques et les aider à mieux prédire les difficultés à venir, par exemple la prochaine crise financière. En ce

qui concerne les instruments financiers, tels que les actions et les obligations, l'intelligence artificielle peut également prédire les variations de prix, ce qui permet aux responsables politiques d'effectuer des transactions à des moments optimaux.

23. Au niveau mondial, l'intelligence artificielle générative peut permettre de combler les lacunes en matière de langues et de connaissances et faciliter ainsi une plus grande collaboration internationale. À l'échelle nationale, elle peut favoriser le travail décent et la croissance économique, entre autres, par les moyens suivants :

- **Renforcement de la productivité et assistance à l'exécution de tâches complexes.** L'intelligence artificielle générative peut aider les êtres humains à effectuer des tâches complexes, améliorant ainsi leur rendement et leur efficacité. Elle peut gérer, analyser et traiter les informations plus efficacement que les humains, ce qui peut permettre d'accroître la productivité globale. Selon les estimations, les effets de l'intelligence artificielle générative sur la productivité pourraient représenter une valeur ajoutée de 15 700 milliards de dollars pour l'économie mondiale d'ici à 2030⁸. En outre, la capacité de l'intelligence artificielle à économiser des millions d'heures de travail justifie largement son utilisation dans les procédures gouvernementales. Les membres du personnel ont ainsi davantage de temps pour se concentrer sur des tâches plus essentielles d'un point de vue intellectuel. Selon des estimations récentes, l'automatisation des tâches effectuées par les fonctionnaires permettrait d'économiser entre 3,3 et 41,1 milliards de dollars par an⁹.
- **Réduction des coûts et gains d'efficacité.** L'intelligence artificielle et l'automatisation peuvent permettre de réduire les délais de traitement, de baisser les coûts et de fournir des services plus rapidement. Les robots dotés d'intelligence artificielle peuvent également travailler 24 heures sur 24 pour assurer une production continue. Quelque 33 % des fabricants ont déjà réduit leurs coûts de main-d'œuvre grâce à l'intelligence artificielle et à d'autres technologies. L'intelligence artificielle et l'automatisation devraient également permettre de réduire de jusqu'à moitié les temps d'arrêt non planifiés et les défauts de produits, ainsi que d'augmenter de jusqu'à 20 % l'efficacité de la fabrication¹⁰.
- **Création de nouveaux emplois.** L'évolution de l'intelligence artificielle générative pourrait faire émerger de nouveaux secteurs et de nouvelles professions, comme ce fut le cas lors de la révolution de l'informatique, qui a entraîné la création d'un grand nombre d'emplois dans le secteur technologique. Dans son rapport intitulé « The Future of Jobs Report 2020 », le Forum économique mondial estime que, d'ici à 2025, le développement de l'intelligence artificielle et de la technologie aura permis de créer environ 97 millions d'emplois.
- **Amélioration de l'accès à l'expertise et aux services.** Dans les domaines où il existe une pénurie de spécialistes, l'intelligence artificielle générative peut apporter une expertise et des services essentiels.

24. Dans de nombreux pays, les activités basées sur l'intelligence artificielle seront le moteur du développement économique et entraîneront des changements fondamentaux dans les structures et les méthodes de production, ainsi que dans le

⁸ PricewaterhouseCoopers, « Sizing the prize: what's real value of AI for your business and how can you capitalize? », 2017 ; voir également Michael Chui et al., *The Economic Potential of Generative AI: The Next Productivity Frontier* (McKinsey & Company, 2023).

⁹ Deloitte, « AI-augmented government: using cognitive technologies to redesign public sector work », 2017.

¹⁰ Saxon, « Impact of AI in Manufacturing: Improved quality and efficiency », 2022.

volume et la qualité de la consommation. Compte tenu de l'évolution rapide des progrès technologiques, l'intelligence artificielle est appelée à remodeler les économies, les marchés du travail et les industries, et à révolutionner différents secteurs. Il conviendra d'élaborer des politiques bien pensées pour faire face à ses incidences sur la main-d'œuvre mondiale et sur les disparités économiques.

Objectif n° 9 (industrie, innovation et infrastructure)

25. L'intelligence artificielle a le potentiel d'accélérer la réalisation de l'objectif n° 9, notamment par les moyens suivants :

- **Accélération de l'innovation.** L'intelligence artificielle générative peut permettre d'accélérer la recherche-développement dans divers secteurs en analysant de grandes quantités de données, en prédisant les résultats et en générant des solutions innovantes.
- **Gestion des infrastructures.** L'intelligence artificielle générative peut permettre d'améliorer la gestion des infrastructures en prédisant leurs défaillances potentielles, en optimisant les systèmes de circulation en temps réel et en administrant plus efficacement les services d'utilité publique à grande échelle.
- **Amélioration des activités de fabrication.** Les systèmes d'intelligence artificielle perfectionnés peuvent favoriser l'automatisation, optimiser les chaînes d'approvisionnement et prédire les problèmes d'entretien des machines, augmentant ainsi l'efficacité globale du secteur manufacturier.

26. Les pouvoirs publics doivent s'efforcer de mettre en place et de promouvoir de nouvelles technologies, de faciliter le commerce international et de promouvoir l'utilisation efficace des ressources, ainsi que d'accroître les investissements dans la recherche scientifique et l'innovation.

Objectif n° 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)

27. L'intelligence artificielle peut contribuer à la lutte contre les changements climatiques en appuyant les mesures d'atténuation et d'adaptation, notamment par les moyens suivants :

- **Amélioration de la modélisation et des prédictions des tendances en matière de changements climatiques.** L'intelligence artificielle peut aider les populations et les autorités à élaborer des stratégies d'adaptation et d'atténuation plus efficaces et à mieux se préparer aux phénomènes météorologiques extrêmes à venir, tels que les vagues de chaleur, les sécheresses et les inondations, conformément à l'initiative « Alertes précoces pour tous » du Secrétaire général.
- **Amélioration de la planification urbaine et de la gestion de la circulation.** L'intelligence artificielle peut permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de rendre les villes plus durables et plus agréables à vivre. Elle peut également suivre les niveaux de pollution, ce qui permet aux autorités locales d'alerter la population lorsque des taux nocifs sont enregistrés.
- **Appui à la neutralité carbone.** L'intelligence artificielle a un rôle clé à jouer pour ce qui est d'aider les pays à atteindre la neutralité carbone. Elle peut par exemple permettre d'optimiser les processus de fabrication, atténuant ainsi leur incidence sur l'environnement, de réduire le trafic et d'augmenter l'efficacité des sources d'énergie renouvelables.

IV. Risques et difficultés liés à l'intelligence artificielle

28. Bien que la généralisation de l'intelligence artificielle soit susceptible de provoquer un essor économique de courte durée et qu'elle présente une multitude d'avantages potentiels, à long terme, la dépendance excessive à l'égard de l'intelligence artificielle pourrait poser une multitude de risques et de difficultés.

Dépendance excessive à l'égard de la technologie

29. Une dépendance excessive à l'égard de l'intelligence artificielle pourrait entraîner une diminution des interactions et des relations humaines, de la pensée critique et d'autres compétences non techniques essentielles, ce qui se traduirait par une détérioration de la créativité, des aptitudes sociales et de l'empathie. En outre, des difficultés techniques et des dysfonctionnements pourraient perturber l'éducation, l'apprentissage et la productivité.

Suppression d'emplois et évolution des besoins

30. La principale préoccupation suscitée par l'intelligence artificielle concerne les suppressions d'emplois involontaires et, plus généralement, l'avenir du travail à l'ère de l'intelligence artificielle. L'intelligence artificielle pourrait faire disparaître des emplois en imitant les processus cognitifs humains et en exécutant, beaucoup plus rapidement et moyennant des dépenses opérationnelles réduites, plusieurs activités de routine actuellement effectuées par des employés.

31. Les métiers manuels et les emplois caractérisés par des tâches répétitives ou pouvant être systématisés sont les plus exposés au risque d'automatisation. Il s'agit non seulement des emplois manuels, mais également de certaines professions dites « de bureau » (par exemple, les comptables, les rédacteurs, les employés du commerce de détail et des services de messagerie, le personnel de sécurité et même les médecins). La prolifération de l'intelligence artificielle pourrait également contribuer à l'érosion des possibilités d'emploi à salaire moyen, en particulier dans les secteurs qui dépendent de la créativité humaine et de la génération de contenu. Selon le rapport du Forum économique mondial intitulé « The Future of Jobs Report 2020 », quelque 85 millions d'emplois pourraient disparaître d'ici à 2025 en raison du développement de l'intelligence artificielle et des technologies connexes.

32. La diminution de la valeur de certaines formes de travail humain résultant des capacités de l'intelligence artificielle générative pourrait entraîner une phase d'ajustement agitée. Les emplois traditionnels pourraient être moins demandés et moins bien rémunérés, ce qui accentuerait les disparités au sein de la main-d'œuvre de nombreux pays et risquerait d'exacerber les inégalités à l'échelle internationale. En parallèle, la demande de nouvelles compétences pourrait augmenter et s'accompagner d'une évolution vers un réaménagement des modalités de travail. Les pouvoirs publics devront peut-être intervenir de manière plus proactive, notamment en mettant en place de nouvelles politiques du travail, en accompagnant la transition des travailleurs vers de nouvelles industries voire en explorant de nouveaux concepts, tels que le revenu minimum universel, afin de répondre à la réduction drastique des coûts de la main-d'œuvre. Ils devront également renforcer les capacités internes des fonctionnaires afin que le développement des technologies basées sur l'intelligence artificielle ne soit pas entièrement confié à des partenaires du secteur privé et de manière à mieux comprendre, développer et gérer ces technologies.

Manque de compétences

33. L'intelligence artificielle devrait également exercer une influence globalement favorable sur le marché de l'emploi, générant de nombreux débouchés pour les

travailleurs compétents malgré la disparition de certaines professions. L'influence positive de l'intelligence artificielle ne pourra toutefois se faire sentir que si les pays dotent leur main-d'œuvre des qualifications et des compétences nécessaires. Selon IBM, environ 40 % des travailleurs (1,4 milliard sur les 3,4 milliards que compte la main-d'œuvre mondiale) devront se reconvertir au cours des trois prochaines années¹¹. Il faudra également lutter contre l'analphabétisme numérique.

Disparition des secteurs d'activité traditionnels

34. L'utilisation de l'intelligence artificielle pourrait mener à la disparition de secteurs traditionnels. Dans les pays en développement dont les économies dépendent des secteurs traditionnels, l'automatisation rapide induite par l'intelligence artificielle générative pourrait déstabiliser l'économie.

Manque de données de qualité

35. La qualité des programmes d'intelligence artificielle dépend des algorithmes qui les sous-tendent et des données sur lesquelles ils s'appuient. L'absence d'algorithmes minutieusement adaptés et conformes aux règles de déontologie, reposant sur des registres fiables et représentatifs, peut avoir une incidence négative sur les résultats et accroître le risque de biais, voire conduire à de nouvelles formes d'exclusion et de discrimination. Ce problème se pose en particulier dans les pays en développement, « pauvres en données », qui ne disposent pas de données de qualité sur leurs habitants. En conséquence, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) recommande d'accorder une plus grande attention à la déontologie dans le domaine des données, en particulier dans le secteur public¹². Les stratégies relatives à l'intelligence artificielle devraient être davantage intégrées ou liées à des stratégies de gouvernance et d'infrastructure des données et à des registres administratifs efficaces et dématérialisés. Cependant, cette question reste extrêmement difficile à régler.

Disparités économiques et problèmes d'équité

36. Les progrès de la technologie numérique sont stupéfiants et se traduisent par une plus grande utilisation des outils numériques et des améliorations de l'infrastructure Internet, ce qui a des effets notables sur la société. Cependant, l'utilisation et le développement de l'intelligence artificielle varient considérablement d'un pays, d'une industrie, d'un secteur et d'un système social à l'autre. Les avantages de la révolution numérique doivent être répartis équitablement entre les économies et les personnes en améliorant l'accès aux perspectives numériques et en comblant la fracture numérique.

37. Si les technologies d'intelligence artificielle générative sont développées et détenues principalement par une poignée de pays ou d'entreprises, on risque d'assister à des déséquilibres économiques majeurs à l'échelle mondiale et à un fossé économique encore plus profond entre les pays. Le manque d'accès aux nouvelles technologies dans les pays en développement menace d'accroître les inégalités entre les pays. Les géants de l'industrie manufacturière dotés de technologies d'intelligence artificielle connaîtront alors une croissance accélérée, tandis que les pays en développement qui n'ont pas accès à ces innovations resteront à la traîne. Dans le même ordre d'idées, si seuls certaines régions ou certains groupes ont accès à des outils éducatifs perfectionnés reposant sur l'intelligence artificielle, les disparités éducatives risquent de s'accroître tant au sein des pays que d'un pays à l'autre. En

¹¹ IBM Institute for Business Value, « Augmented work for an automated, AI-driven world: boost performance with human-machine partnerships », 2023.

¹² OECD Good Practice Principles for Data Ethics in the Public Sector.

l'absence d'intervention, ces perturbations causées par les technologies de pointe pourraient avoir d'énormes conséquences sociétales. Il importe donc de veiller à ce que tous les pays et toutes les personnes bénéficient du développement de l'intelligence artificielle.

38. Les pouvoirs publics devraient s'employer à limiter la polarisation économique afin d'éviter une répartition inéquitable des avantages de l'intelligence artificielle, ainsi qu'un creusement de la fracture économique, qui verrait une plus grande proportion des richesses contrôlée par ceux qui possèdent et gèrent les systèmes d'intelligence artificielle générative.

Questions morales et déontologiques

39. Les nouvelles technologies peuvent être bénéfiques sur le plan économique, mais elles peuvent aussi être source d'adversité pour certaines personnes en favorisant les biais et la discrimination. Il convient donc de mettre en place des stratégies d'action astucieuses face à cette dichotomie. Les biais liés à l'apprentissage automatique, par exemple, en particulier pour ce qui est du profilage racial, peuvent conduire à une mauvaise identification d'informations de base sur les utilisateurs, ce qui peut entraîner un refus injuste d'accès aux soins de santé et aux prêts ou induire en erreur les forces de l'ordre dans l'identification de suspects. Toutefois, il demeure extrêmement difficile d'inculquer des valeurs morales et déontologiques aux systèmes d'intelligence artificielle, en particulier dans le cas de processus de prise de décision lourds de conséquences.

40. Néanmoins, un certain nombre de pays travaillent à l'élaboration de procédures et de règles de gouvernance de l'intelligence artificielle, ou en ont déjà établi, afin de limiter l'apparition de biais ou de discriminations dans les algorithmes, par exemple en renforçant leur transparence et en établissant des registres d'algorithmes publics et ouverts. La Colombie, par exemple, a été l'un des premiers pays de l'OCDE à adopter un cadre déontologique dans le cadre de sa stratégie en matière d'intelligence artificielle.

Mésinformation et manipulation

41. Les contenus générés par l'intelligence artificielle, tels que les hypertrucages¹³, contribuent de plus en plus à la diffusion d'informations fallacieuses et à la manipulation de l'opinion publique. Il est indispensable de s'employer à détecter et à combattre ce type d'informations, car il peut entamer la légitimité prêtée aux institutions publiques, accentuer la polarisation politique et favoriser les mouvements populistes.

Questions relatives à la protection de la vie privée et risques pour la sécurité

42. Étant donné que les systèmes d'intelligence artificielle générative requièrent de grandes quantités de données, la question se pose de savoir qui contrôle les données et s'il existe un risque de monopole ou d'utilisation abusive des données. Il convient de lutter contre l'utilisation abusive potentielle de l'intelligence artificielle (par exemple, les cyberattaques) et de répondre aux préoccupations concernant la surveillance basée sur l'intelligence artificielle, autrement dit l'utilisation de l'intelligence artificielle pour surveiller et analyser le comportement humain à des fins de sécurité, de maintien de l'ordre et de marketing. Des réglementations strictes en matière de protection des données et des pratiques sûres en matière de traitement des données doivent être mises en place. Il faut également établir des normes et des

¹³ Vidéo d'une personne dont le visage ou le corps a été modifié par des procédés numériques de façon à ce que ladite personne ressemble à quelqu'un d'autre. Ce type de contenu est le plus souvent utilisé à des fins malveillantes ou pour diffuser des informations erronées.

réglementations de portée mondiale pour lutter contre les menaces de sécurité liées à l'intelligence artificielle, notamment en raison des préoccupations croissantes concernant l'utilisation d'armes autonomes basées sur l'intelligence artificielle par des États voyous ou des acteurs non étatiques.

Manque de transparence, conséquences involontaires et risques potentiellement existentiels

43. Le manque de transparence des systèmes d'intelligence artificielle, en particulier des modèles d'apprentissage profond, qui sont complexes et difficiles à interpréter, doit être abordé de toute urgence, car si elle échoue à comprendre comment un système d'intelligence artificielle parvient à des résultats ou à des solutions, la population est susceptible de se méfier de cette technologie et de se montrer réticente à l'adopter. En outre, lorsqu'un algorithme est une « boîte noire », il est très difficile de le superviser efficacement.

44. En raison de leur complexité et de l'absence de supervision humaine, les systèmes d'intelligence artificielle peuvent également adopter un comportement inattendu ou prendre des décisions aux conséquences imprévues, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur les personnes ou la société dans son ensemble. Par ailleurs, le développement potentiel d'une intelligence artificielle générale (autodidacte et capable d'effectuer un large éventail de tâches de manière autonome) surpassant l'intelligence humaine commence à susciter des inquiétudes en raison des conséquences involontaires et potentiellement catastrophiques que pourraient avoir ces systèmes avancés d'intelligence artificielle s'ils ne sont pas en phase avec les valeurs ou les priorités humaines¹⁴.

V. Une gouvernance de l'intelligence artificielle permettant de renforcer le développement durable et de ne laisser personne de côté

45. L'adoption rapide de l'intelligence artificielle à l'échelle mondiale soulève différentes préoccupations en matière de déontologie, d'équité, de transparence et de respect d'autres réglementations. En l'absence de modalités de gouvernance appropriées, les systèmes d'intelligence artificielle pourraient poser d'immenses risques, comme expliqué à la section IV, en particulier pour les pays en développement.

46. Les pouvoirs publics doivent évaluer les technologies de l'intelligence artificielle et faire le point, en mesurant à la fois les avantages potentiels de ces technologies et leurs risques inhérents. Si l'on échoue à résoudre les difficultés à court terme, elles risquent de devenir des problèmes systémiques à long terme. Il est donc nécessaire de repenser et de redéfinir en profondeur les politiques, les systèmes de sécurité sociale, les marchés du travail et les cadres fiscaux, tout en garantissant la transparence, l'application du principe de responsabilité et la supervision humaine, ainsi que le respect des normes et des valeurs communes, telles que celles inscrites dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le droit international¹⁵.

47. L'utilisation responsable et déontologique de l'intelligence artificielle dans le secteur public mérite de faire l'objet d'un examen plus approfondi. De nombreux pays

¹⁴ Voir par exemple Bernard Marr, « The 15 biggest risks of artificial intelligence », Forbes, 2023.

¹⁵ Voir également le rapport intermédiaire de 2023 de l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle.

de l'OCDE dotés de moyens numériques avancés et qui ont été les premiers à utiliser l'intelligence artificielle dans les processus et les services publics accordent une plus grande attention aux avantages et aux problèmes et risques spécifiques de l'intelligence artificielle pour le secteur public, aussi bien en leur qualité d'autorités de réglementation qu'en tant qu'utilisateurs clés de l'intelligence artificielle.

Pratiques existantes en matière de gouvernance de l'intelligence artificielle

48. L'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales en matière d'intelligence artificielle en sont à des stades différents selon les pays¹⁶. Certains pays, dont le Canada et la Finlande, ont entrepris d'élaborer des plans nationaux relatifs à l'intelligence artificielle dès 2017, suivis par l'Allemagne, la France, le Japon et le Royaume-Uni en 2018. D'autres pays se sont plus récemment dotés de stratégies nationales en la matière, notamment le Brésil, l'Égypte, l'Espagne, la Hongrie et la Pologne. Aujourd'hui, plus de 60 pays disposent d'une stratégie consacrée à l'intelligence artificielle, et des procédures de consultation et d'élaboration de politiques en la matière¹⁷ sont en cours dans plusieurs autres pays.

49. Ces dernières années, de plus en plus d'États ont également adopté des politiques et des normes spécifiques visant à régir l'intelligence artificielle dans le secteur public. Bien que son déploiement doive être très décentralisé, une gouvernance efficace de l'intelligence artificielle dans le secteur public nécessite un encadrement et une surveillance solides de la part du pouvoir central, afin que les règles soient uniformes et que les normes soient cohérentes. Au Canada, la Directive sur la prise de décisions automatisée décrit par exemple comment le Gouvernement s'appuie sur l'intelligence artificielle pour orienter la prise de décision dans plusieurs ministères. Un système de notation est utilisé pour évaluer le type d'intervention humaine, d'examen par les pairs, de suivi et de planification des interventions d'urgence nécessaires pour obtenir un outil d'intelligence artificielle conçu pour servir la population.

50. De nombreux pays, comme le Chili et la France, ont fait de la transparence des algorithmes d'intelligence artificielle utilisés par les entités du secteur public une obligation, en rendant publics les registres d'algorithmes et en imposant des règles d'accès à l'information sur les algorithmes utilisés par les entités publiques. Le Chili travaille également à la mise en place de la première réglementation sur la transparence des algorithmes dans le secteur public en Amérique latine et dans les Caraïbes. Plusieurs villes, dont Amsterdam, Barcelone et Helsinki, ont également mis en place des registres publics. La Commission européenne a quant à elle créé le Centre européen pour la transparence algorithmique.

51. Plusieurs autres pays, dont le Royaume-Uni et les États-Unis, utilisent les règles relatives aux marchés publics en vue d'appliquer les principes (déontologiques) fondamentaux à la passation de marchés de solutions d'intelligence artificielle destinées aux entités du secteur public. En insistant sur certaines normes auxquelles doivent se conformer les sous-traitants, ces pays donnent l'exemple, de manière à influencer le comportement de l'ensemble du marché.

52. Plusieurs pays et régions s'emploient également à protéger les droits numériques au moyen de réglementations et de politiques. L'Espagne, par exemple, a adopté la Charte des droits numériques et l'Union européenne a signé la Déclaration sur les droits et principes numériques.

¹⁶ Voir également le répertoire en ligne de l'OCDE sur les politiques et stratégies nationales en matière d'intelligence artificielle, disponible à l'adresse <https://oecd.ai/fr/dashboards/overview>.

¹⁷ Carlos Santiso, « Public governance in the age of artificial intelligence », *Governance Matters* (Chandler Institute of Governance, 2023).

53. En ce qui concerne l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le secteur privé, plusieurs pays d'Asie et du Pacifique ont adopté un certain nombre de politiques et de réglementations pour répondre aux préoccupations déontologiques (par exemple, les initiatives de Singapour en matière de gouvernance et de déontologie de l'intelligence artificielle). D'autres pays, dont le Royaume-Uni et les États-Unis, se sont inspirés de l'approche adoptée par le Groupe des Sept en matière de réglementation de l'intelligence artificielle et ont encouragé les acteurs du secteur privé à se doter de leur plein gré de codes de conduite.

54. Certains pays envisagent également de créer des organismes chargés de l'intelligence artificielle, à l'instar de ceux qui ont été mis en place dans le domaine de la protection des données. Ces organismes pourraient réaliser des études d'impact détaillées, mettre à l'essai des solutions potentielles et mener des recherches sur les effets positifs et négatifs desdites solutions avant qu'elles soient mises en œuvre. L'Espagne, par exemple, a créé la première agence européenne de supervision de l'intelligence artificielle en 2023.

55. Il existe par ailleurs des initiatives régionales visant à harmoniser les réglementations en matière d'intelligence artificielle, notamment en Afrique, en Asie et en Europe. En décembre 2023, l'Union européenne a notamment adopté une loi sur l'intelligence artificielle, qui entrera en vigueur en 2026. En vertu de cette loi, les différents systèmes d'intelligence artificielle sont classés en fonction du risque qu'ils représentent pour les utilisateurs, et plusieurs niveaux de réglementation sont institués. La loi interdit notamment le déploiement dans l'Union européenne de systèmes d'intelligence artificielle qui présentent un « risque inacceptable » et impose différents niveaux d'obligations aux systèmes d'intelligence artificielle classés comme présentant un « risque élevé » ou un « risque limité » [par exemple, les « deepfakes » (hypertrucages)]. En octobre 2023, 20 pays ont adopté la Déclaration de Santiago visant à promouvoir une intelligence artificielle éthique en Amérique latine et dans les Caraïbes, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de la Société andine de développement.

Prochaines étapes

56. La gouvernance de l'intelligence artificielle suscite un intérêt toujours plus vif, en particulier pour ce qui est de savoir dans quelle mesure notre vie quotidienne doit être façonnée par des algorithmes et de déterminer qui est chargé de les contrôler. La mise en place d'une approche mondiale et concertée de la gouvernance de l'intelligence artificielle devrait permettre d'éviter la fragmentation réglementaire et d'encourager une utilisation constructive des technologies de l'intelligence artificielle tout en garantissant l'égalité d'accès à celles-ci, en protégeant les droits humains (droits numériques) et en prévenant les préjudices¹⁸. C'est d'autant plus important que l'espace technologique transcende les frontières, de sorte que la coordination et la coopération internationales sont indispensables. Cela s'inscrit également dans la continuité du projet de pacte numérique mondial, qui devrait être adopté lors du Sommet de l'avenir en 2024 et devrait définir les principes communs d'un avenir numérique ouvert, libre et sûr pour tout le monde. Des initiatives telles que le Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle et l'Observatoire des politiques de l'intelligence artificielle de l'OCDE peuvent favoriser l'échange d'informations, le dialogue et la collaboration entre les pays et les différentes parties prenantes.

57. La gouvernance de l'intelligence artificielle devrait être axée sur les objectifs suivants :

¹⁸ Voir également les Principes de l'OCDE sur l'intelligence artificielle.

- Créer des cadres institutionnels et juridiques pour l'application de la technologie basée sur l'intelligence artificielle.
 - Respecter les règles de gouvernance des données et les réglementations en matière de protection de la vie privée ; définir des lignes directrices pour l'accès aux données à caractère personnel et la gestion de ces dernières.
 - Aborder les questions morales, déontologiques et de sécurité liées à l'intelligence artificielle.
 - Prévenir la désinformation et la manipulation.
 - Favoriser la sécurité, la confiance et la transparence.
 - Veiller à ce que l'intelligence artificielle ne bafoue pas les libertés civiles et l'état de droit.
 - Prévoir et prévenir les conséquences involontaires de l'utilisation de l'intelligence artificielle.
 - Utiliser l'intelligence artificielle pour renforcer l'égalité des chances, favoriser la productivité et une croissance économique durable et donner accès à de nouveaux emplois, à de nouvelles industries, à l'éducation et à l'innovation.
 - Promouvoir la collaboration internationale et les partenariats fondés sur des approches factuelles, la recherche analytique et l'engagement multipartite.
 - Veiller à ce que la recherche-développement relative à l'intelligence artificielle vise à aider l'humanité à faire en sorte que ces systèmes soient adoptés et utilisés d'une manière déontologique et responsable.
58. La mise en place d'un cadre de gouvernance solide en matière d'intelligence artificielle devra reposer sur les éléments suivants :
- **Responsabilité humaine.** Les humains conçoivent les algorithmes sur lesquels se fondent les décisions prises par les systèmes d'intelligence artificielle. La responsabilité des êtres humains est donc la clé d'une approche déontologique de l'intelligence artificielle.
 - **Conformité réglementaire.** La réglementation relative à l'intelligence artificielle contribue à protéger les données des utilisateurs et à garantir une utilisation responsable de l'intelligence artificielle. Lorsqu'elles souhaitent sauvegarder des informations, les organisations publiques et privées doivent respecter les prescriptions en matière de confidentialité des données, les critères d'exactitude et les restrictions de stockage. Il pourrait être opportun d'envisager, comme l'a proposé l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle, la création d'un organisme central de réglementation de l'intelligence artificielle, chargé de veiller à l'utilisation responsable de cette technologie, y compris dans le secteur public lui-même¹⁹.
 - **Gestion et prévision des risques.** La gouvernance de l'intelligence artificielle devrait reposer sur des stratégies efficaces de gestion des risques, telles que la sélection d'ensembles de données d'entraînement appropriés, la mise en œuvre de mesures de cybersécurité et la lutte contre les biais ou les erreurs potentielles dans les modèles d'intelligence artificielle. En outre, il convient de redoubler d'efforts pour prévoir les effets perturbateurs que l'intelligence artificielle pourrait avoir à l'avenir, tout en adoptant des approches réglementaires souples

¹⁹ Voir également le rapport intermédiaire de 2023 de l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle.

et tournées vers l'avenir²⁰. Les pouvoirs publics devraient également concevoir des mécanismes institutionnels appropriés pour anticiper les risques et les possibilités découlant de l'intelligence artificielle. Le Royaume-Uni, par exemple, a créé le Regulatory Horizons Council, un comité d'experts indépendants chargé de recenser les incidences de l'innovation technologique.

- **Des mécanismes de contrôle et de suivi solides.** Des mécanismes de contrôle et de suivi efficaces devraient être mis en place pour garantir une utilisation sûre et responsable de l'intelligence artificielle. Chaque algorithme doit faire l'objet d'une étude d'impact en amont et en aval, notamment une étude de l'impact social et déontologique *ex ante*²¹.
- **Prise de décision et explicabilité.** Les capacités décisionnelles des systèmes d'intelligence artificielle doivent être équitables et objectives. Pour favoriser la responsabilité et la confiance, la rationalisation, c'est-à-dire la capacité à comprendre les causes qui sous-tendent les données de sortie basées sur l'intelligence artificielle, revêt une importance capitale.
- **Participation des parties prenantes.** Pour gouverner efficacement l'intelligence artificielle, il faudra que les parties prenantes s'engagent à prendre des décisions et à exercer une surveillance afin de veiller à ce que les technologies basées sur l'intelligence artificielle soient développées et utilisées de manière responsable.

59. L'avenir de la gouvernance de l'intelligence artificielle sera fonction de la collaboration entre tous les États Membres et les autres parties prenantes. Son succès dépendra de l'élaboration de politiques et de réglementations globales relatives à l'intelligence artificielle qui protègent la population tout en encourageant l'innovation et en comblant les lacunes du cadre juridique en ce qui concerne l'obligation de rendre compte, l'équité, la transparence et l'intégrité en matière d'intelligence artificielle. Cette évolution influencera très probablement la réglementation future d'autres technologies émergentes, telles que la biotechnologie et la neurotechnologie.

VI. Conclusions et recommandations

60. **L'intelligence artificielle traditionnelle et l'intelligence artificielle générative sont les deux faces de l'intelligence artificielle. L'intelligence artificielle générative se distingue par sa créativité, sa capacité à gérer l'incertitude et ses nouvelles applications, tandis que l'intelligence artificielle traditionnelle excelle sur le plan de l'efficacité, de l'interprétabilité et de l'exécution de certaines tâches spécifiques. Les deux approches présentent des atouts et ont des limites, et leur avenir dans le domaine de l'intelligence artificielle recèle un énorme potentiel d'avancées révolutionnaires et d'applications porteuses de changement.**

61. **Malgré ses nombreux avantages, l'intelligence artificielle est susceptible de poser une multitude de risques et de difficultés à long terme. À l'aube d'une ère marquée par la technologie, et pour que l'intelligence artificielle contribue à la réalisation du Programme 2030, il est urgent d'adopter des mesures de coopération mondiale et de prévoyance stratégique et de faire montre d'une**

²⁰ Voir par exemple OCDE, « Recommendation of the Council for agile regulatory governance to harness innovation », octobre 2021.

²¹ Voir également Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle adoptée le 23 novembre 2021 », 2022.

détermination sans faille pour garantir une répartition équitable des avantages de l'intelligence artificielle, tout en luttant contre ses externalités négatives potentielles. C'est seulement si l'on suit un plan d'action politique proactif et inclusif que cette technologie révolutionnaire pourra porter ses fruits.

62. L'intelligence artificielle revêt une importance particulière pour le secteur public lui-même, car elle influence la manière dont les politiques sont conçues et les services publics fournis, ainsi que la transparence de la prise de décision. À l'avenir, il conviendra de se pencher davantage sur l'utilisation responsable et déontologique de l'intelligence artificielle dans le secteur public.

63. Une bonne gouvernance de l'intelligence artificielle est nécessaire. Elle devrait passer la mise en place d'un cadre juridique garantissant que la recherche-développement des technologies de l'intelligence artificielle ait pour but d'aider l'humanité à adopter et à utiliser ces systèmes de manière déontologique et responsable. La gouvernance de l'intelligence artificielle doit replacer l'obligation de rendre compte, la transparence, la déontologie et l'intégrité au cœur du progrès technologique.

64. Les efforts actuellement engagés par les États, le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes, notamment en vue de l'adoption éventuelle d'un pacte numérique mondial lors du Sommet de l'avenir en 2024, devraient être poursuivis et un dialogue mondial encouragé afin de constituer la base factuelle nécessaire pour réglementer l'intelligence artificielle et veiller à ce qu'elle soit alignée sur les valeurs mondiales partagées, qu'elle contribue à la réalisation du Programme2030 et qu'elle ne laisse personne de côté. La présidence du Groupe des Vingt par le Brésil en 2024 pourrait aussi être une occasion majeure de faire avancer le programme mondial pour une transition numérique juste et une utilisation responsable de l'intelligence artificielle en faveur d'une plus grande inclusion sociale et de la réduction des inégalités entre les pays et en leur sein. L'année 2024 est une année charnière qui doit aboutir à une révolution numérique plus équitable, à laquelle soient mieux associés les groupes vulnérables et les pays en développement.